



VERS UN SECTEUR DE BOIS D'ŒUVRE PLUS DURABLE

Diagnostic de la chaîne de valeur du bois d'œuvre issu de l'exploitation forestière artisanale dans le paysage de Yangambi

L'intervention de l'Union européenne à travers le 11ème Fonds européen de développement (FED) inscrit le secteur de l'environnement, de la conservation de la biodiversité et de l'agriculture durable dans les priorités nationales de la République démocratique du Congo (RDC). Le projet Formation, Recherche, Environnement dans la Tshopo (FORETS) contribue au développement du paysage centré sur la Réserve de biosphère de Yangambi (RBY).

FORETS poursuit un objectif principal :

Contribuer à la protection et à la valorisation du capital environnemental unique de la RDC en préservant l'intégrité de la RBY et en augmentant les retombées économiques positives pour les populations locales.

Que sous-tendent trois objectifs spécifiques :

- Contribuer à la conservation et la valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques de la RBY, par la préservation de son intégrité et une amélioration de la gestion/gouvernance.
- Encourager et valoriser durablement la production agricole et forestière au bénéfice du développement socio-économique des populations des zones tampons et d'influence de la RBY.
- Atténuer la déforestation des écosystèmes naturels, cause principale du changement climatique au niveau global, et augmenter la séquestration de carbone par l'action de protection, restauration, valorisation et gestion durable des ressources naturelles dans et autour de la RBY.

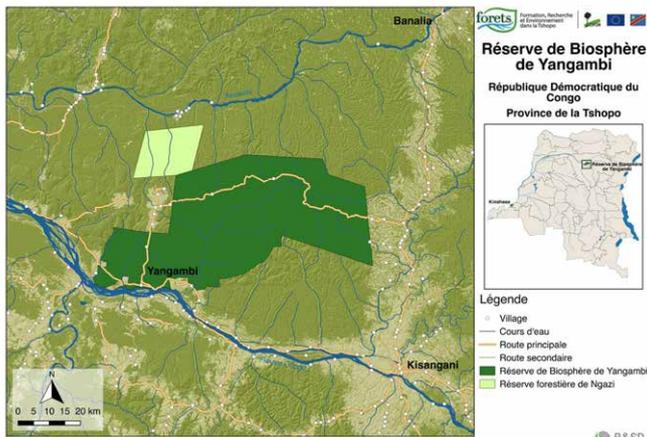


Fig. 1 : Zone d'intervention.

Une étude a été menée de mars à mai 2018 sur l'exploitation forestière artisanale du bois d'œuvre dans le paysage de Yangambi. Son objectif était d'analyser et de décrire les différentes étapes de la chaîne de valeur de cette activité en partant de l'exploitation en forêt à la transformation du bois en produit fini au marché de Kisangani et jusqu'à son exportation via la frontière de Kasindi.

Les résultats de l'étude serviront à formuler des recommandations utiles dans la formalisation de cette filière et une gestion durable du bois dans le but de fournir un bénéfice réel à la population du paysage de Yangambi.

La quantité de bois d'œuvre issue de l'exploitation artisanale en RDC est estimée à 3.5 million de m³ Équivalent Bois Rond, soit douze fois la production industrielle. À la différence du secteur industriel, cette filière se réalise en grande partie de manière informelle par des non professionnels.

La loi congolaise¹ prévoit en principe deux catégories d'exploitants forestiers artisanaux (EFA), dénommées « première » et « deuxième » catégorie. Ils se différencient par la surface forestière exploitable annuellement, le matériel d'exploitation utilisable et la possibilité d'exportation (uniquement la deuxième catégorie). À ce jour, seule la première catégorie est officiellement opérationnelle.

Afin d'exercer son activité, l'exploitant doit être de nationalité congolaise, être agréé à la profession et en possession d'un Permis de Coupe Artisanale (PCA), renouvelable annuellement. Le permis s'obtient sur base d'une convention signée avec les communautés locales leur accordant le droit de prélever le bois de leurs forêts.

En théorie, le prélèvement sélectif des arbres, avec un diamètre minimum d'exploitation, associé à un calcul du taux de reconstitution correct garantirait une gestion durable de la ressource forestière. En réalité, après le départ de l'exploitant, la communauté locale exploite les arbres restants, pratique l'agriculture sur brûlis et transforme le bois en charbon.

La production artisanale de bois approvisionne en grande partie le marché domestique. Une partie importante est acheminée vers le poste frontalier de Kasindi et exportée vers l'Ouganda. Cette filière concernerait un total de 110 000 m³/an, soit une quantité trois fois supérieure aux données reprises dans les statistiques officielles. Il est, de ce fait, difficile d'estimer l'impact écologique de cette exploitation comme le manque à gagner de l'État congolais.

D'un point de vue méthodologique, l'expert a choisi de prendre en considération quatre phases de la chaîne de valeur, à savoir :

- l'exploitation forestière et les communautés locales ;

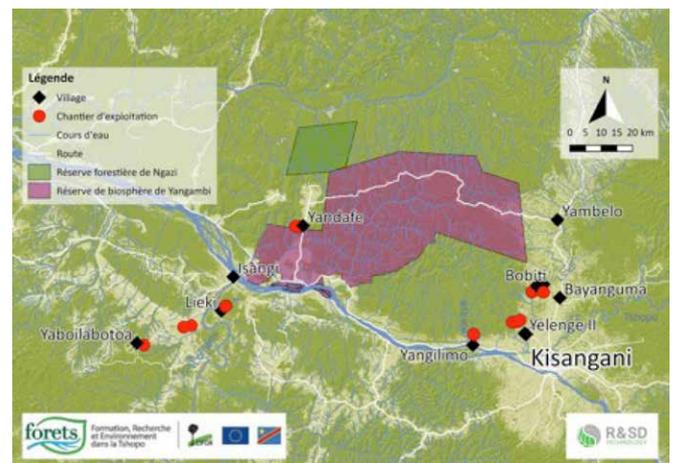


Fig. 2 : Localisation des sites d'exploitation forestière artisanale visités.

- le transport ;
- les marchés (Kisangani, Kinshasa, Kasindi) ;
- les menuiseries de Kisangani.

Dans un premier temps, l'expert s'est entretenu avec sept chefs de village et treize EFA œuvrant dans la forêt environnante de Yangambi. Ces derniers ont été choisis en fonction de la localisation géographique de leurs opérations, du marché de destination final du bois scié et de leur situation vis-à-vis de la légalité. Ensuite, l'expert a visité les lieux d'exploitation des EFA où l'arbre est abattu, transformé en « pièces » et évacué de la forêt vers la voie de transport la plus proche.

Le bois exploité est ensuite acheminé vers les marchés. L'expert s'est focalisé principalement sur Kisangani où plusieurs opérateurs ont été interviewés afin de mieux comprendre leur activité et d'estimer le bénéfice moyen généré par l'activité. Une visite a également été organisée à Kasindi dans le but d'analyser la filière « export ».

Les menuisiers de la ville de Kisangani s'approvisionnent auprès des revendeurs de bois issus des marchés de la ville. Une grande partie d'entre eux sont organisés en associations dont les trois principaux ont fait l'objet d'entretiens. À l'aide d'un questionnaire, l'expert a recueilli des informations concernant leur structure, leur organisation, les problèmes rencontrés et des données relatives aux bénéfices engendrés.

L'expert a souligné quelques contraintes rencontrées susceptibles d'affecter les résultats de l'étude :

- les phases de la filière font l'objet d'une saisonnalité et ce, en fonction des conflits entre villages, des opérations ou encore des problèmes de transport ;
- les chantiers ont été sélectionnés en fonction de leur état d'activité au moment des enquêtes de terrain et non en tenant compte des espèces exploitées ;
- une lecture biaisée des informations recueillies chez les EFA compte-tenu de la situation d'irrégularité d'un bon nombre d'exploitants.

Pour commencer, l'étude a révélé que l'exploitation forestière est pratiquée tant par des autochtones que par des étrangers. Pour commencer, l'EFA négocie un accord avec les autorités locales des villages. Dans tous les cas de figure rencontrés, la gestion des terres s'opère par lignage. Plus précisément chaque clan gère en toute autonomie la partie de la forêt qui lui revient selon la coutume. Dans le cas où l'exploitant est étranger, l'accord du chef est sollicité et motivé par une compensation en nature (café, sel, savon).

¹ Arrêté Ministériel n.85 du 26/10/2016 portant sur les règles de l'exploitation du bois d'œuvre.

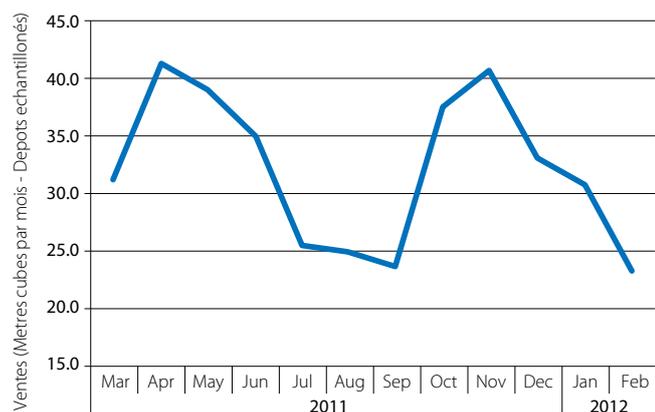


Fig. 3 : Saisonnalité des ventes de bois à Kisangani (adapté de Lescuyer et al. 2014).

L'exploitant forestier artisanal est communément un individu moyennement instruit pratiquant l'activité sans pour autant posséder de compétence professionnelle spécifique. La grande majorité des EFA et les équipes rencontrées travaillent à l'aide d'une tronçonneuse directement sur le site d'exploitation engendrant des pertes importantes en termes de production et de qualité de produit. Parmi ces exploitants, seuls 35% sont en ordre de PCA et au moins 50% font partie d'une association visant à défendre leurs droits en matière fiscale. Au moins un tiers des EFA sont des autochtones et majoritairement issus du Nord-Kivu (ethnie Nande).

Il en ressort de l'étude que la période d'exploitation s'étend sur environ huit mois par an. Les exploitants déclarent travailler en moyenne sur quatre ou cinq chantiers par mois, ce qui revient à une production annuelle d'environ 106 m³ de bois débités. L'expert a estimé le nombre d'EFA en activité dans le paysage de Yangambi à environ cinquante individus dont 12% seraient détenteurs d'un PCA. Le total de leur exploitation annuelle avoisinerait 5.300 m³ de bois scié (17.500 m³ EBR), soit environ 0,5% de la production totale annuelle de l'ensemble du territoire national.

Les espèces forestières généralement exploitées par les EFA sont : Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), afrormosia, (*Pericopsis elata*), iroko (*Militia excelsa*), emien (*Alstonia boonei*), mukulungu (*Austranella congolensis*), tola (*Gossweilerodendron balsamiferum*), oboto (*Mammea africana*), padouk (*Pterocarpus soyauxii*), essia (*Petersia africana*), longhi (*Chrisophyllum lacourtianum*) et limbali (*Gilbertiodendron dewevrei*).

Le bénéfice obtenu par m³ semble varier en fonction du marché de destination. Le marché le plus rentable est Kinshasa suivi de Kasindi. En effet, si le prix du transport vers Kinshasa est moins onéreux que vers Kasindi, les bénéfices engendrés par l'exportation sont importants.

À Kisangani, le bois scié est acheté principalement par des revendeuses (à 85% des femmes) et acheminé dans des dépôts où il est susceptible, sur demande, d'être à nouveau transformé en pièces réduites. Le bénéfice engendré par les revendeuses provient essentiellement de ce processus de transformation par lequel elles maximisent leur rendement en « jouant » sur les dimensions.

Officiellement, seuls trois espèces sont exportées au départ de Kasindi : le Sapelli, l'Acajou et l'Iroko. En vérité, l'Afrormosia, le Padouk et l'Oboto sont également concernés. L'exploitant forestier est tenu de vendre son bois à une association détentrice d'une licence d'exportation. En principe, le bois doit être déchargé et contrôlé avant d'être exporté. Ce système s'avère inefficace, peu transparent, désorganisé et profitable à une multitude d'intervenants.

Couts de production (%)

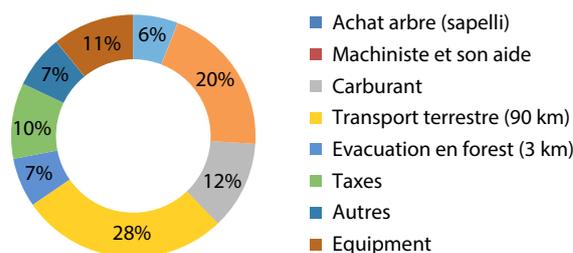


Fig. 4 : Répartition en pourcentage des couts de production. Vente de bois sur Kisangani.

Tableau 1 : Prix indicatifs des arbres à valeur commerciales.

Nom de l'espèce	Prix de l'arbre sur pied USD
Afrormosia	30
Sapelli, Iroko, Padouk	13-20
Tola, Mukulungu, Oboto, Essia, Limbali	6-15
Emien	5-7

En ce qui concerne l'activité de transformation du bois en ville, en particulier les menuiseries, l'expert souligne leur manque de compétences spécifiques et l'absence d'atelier structuré et convenablement équipé. Les difficultés principales de la filière sont notamment l'irrégularité de l'approvisionnement énergétique, le manque de notion de gestion, la mauvaise qualité des articles produits (humidité du bois), l'absence de diversification des modèles et l'usage d'outils non performants. Par conséquent, les articles produits ne sont pas compétitifs sur le marché et ne mettent pas en valeur les bois utilisés, notamment l'Afrormosia.

De façon générale, l'étude a démontré l'importance de la filière d'exploitation artisanale de bois dans le développement du paysage de Yangambi. De nombreux acteurs y voient une source de bénéfices d'autant plus que la demande tant domestique qu'internationale du bois d'œuvre est croissante.

Malheureusement, force est de constater que la population locale ne profite pas réellement des potentialités du secteur et que, dans l'ensemble, les perspectives actuelles et futures ne sont pas durables.

Compte-tenu de ce qui précède, les recommandations suivantes proposées par l'expert visent à améliorer la filière :

- impliquer les communautés locales dans la gestion durable de la ressource par le biais de projets de foresterie communautaire et de sensibilisation au travers d'un dialogue ;
- inciter les exploitants forestiers artisanaux à œuvrer dans la légalité en renforçant leurs structures associatives ;
- évaluer l'introduction de scies mobiles dans l'exploitation du bois afin de garantir un meilleur résultat en termes de rendement et de qualité ;
- accompagner les menuiseries locales afin d'améliorer leurs capacités fonctionnelles et structurelles. Cet appui pourrait être conditionné à l'approvisionnement en bois d'origine légale ;
- revoir les conditions d'exportation du bois notamment par la transformation locale du bois exploité obtenu en toute légalité ;
- considérer la remise en fonction de la menuiserie de l'INERA approvisionnée par du bois issu de l'exploitation durable dans la zone.

1. Résultats spécifiques et impacts attendus des activités du Projet FORETS

Les investigations sur la filière du bois artisanal s'inscrivent dans l'(es) activité(s) suivante(s) :

- OS3R1A1 : Explorer l'opportunité et le cas échéant encadrer le développement d'au moins deux forêts communautaires.

Il y a un Indicateur objectivement vérifiable (IOV) directement associé à cette activité : 100 000 ha de forêts sous gérées selon cette approche.

- PSE - Indicateurs de bien-être humain : #4 bien-être matériel (revenus et gestion)..
- PSE - Indicateurs intégrité écologique : #8 (conservation de la biodiversité).

2. Rôles spécifiques des acteurs

Le schéma matriciel des rôles dans le cadre de ces activités est le suivant

Acteurs \ Rôles	Planification	Organisation	Coordination	Réalisation	Contrôle
CIFOR			X		X
R&SD			X		X
Secteur Privé*	X	X	X	X	X
CPE					X
INERA*	X	X	X	X	X

* Procédure de sous-traitance, contrat de services, contrat de travaux, etc. tous basés sur la performance et la qualité des livrables, y compris la documentation de ceux-ci.

3. Bénéficiaires directs et indirects

Les bénéficiaires directs sont :

- Les communautés qui seront impliquées dans la foresterie communautaire.

Les bénéficiaires indirects sont :

- Acheteurs de bois
- Ouvriers dans la filière du bois artisanal

4. Gestion du risque et durabilité des impacts

La gestion du risque est essentiellement assurée par les obligations contractuelles de la procédure de sous-traitance, la concertation entre les parties-prenantes et l'existence d'un contrôle qualité.

La durabilité des impacts relève des parties prenantes, en particulier des bénéficiaires directs énoncés ci-avant.



Ce projet, qui est financé par l'Union européenne, est mené par le CIFOR dans le cadre du Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (FTA), avec l'appui financier des donateurs du Fonds du CGIAR : on.cgiar.org/CGIARFundDonors.



PROGRAMME DE RECHERCHE SUR les Forêts, les Arbres et l'Agroforesterie



Photo : Axel Fassio/CIFOR

cifor.org/forets | forestsnews.cifor.org



Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Le CIFOR contribue au bien-être humain, à l'équité et à l'intégrité de l'environnement en réalisant des travaux de recherche novateurs, en renforçant les capacités de ses partenaires et en nouant le dialogue avec tous les acteurs afin d'éclairer les politiques publiques et les pratiques qui touchent les forêts et les populations. Le CIFOR est un centre de recherche du CGIAR et dirige le Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (FTA). Le siège du CIFOR est à Bogor, Indonésie, avec des bureaux à Nairobi, Kenya; Yaoundé, Cameroun et Lima, Pérou.

